



AVIS PUBLIC

Entrée en vigueur du Règlement numéro 1303

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal a adopté, le 26 février 2024, le Règlement numéro 1303 décrétant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ pour le remplacement de la tour de refroidissement de l'aréna municipal ainsi que l'acquisition d'un camion benne 12 roues.

QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le Règlement numéro 1303 le 28 mars 2024.

QUE les intéressés peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau de la Ville de Montmagny.

QUE le Règlement numéro 1303 entre en vigueur conformément à la loi.

Fait à Montmagny ce 3^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

L'assistante-greffière,

Jessica Bilodeau, avocate